



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 14 novembre 2022

**CREATION D'UN CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE
DE 140 PLACES A MERIGNAC (33)**

Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, a réuni ce lundi 14 novembre les parlementaires et élus locaux concernés par la création d'un centre de rétention administrative en Gironde.

Après des échanges constructifs avec Madame Béangère COUILLARD, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique, Monsieur Eric POUILLAT, député de la 6ème circonscription de Gironde, Monsieur Frédéric ZGAINSKI, député de la 7ème circonscription de Gironde, Monsieur Alain ANZIANI, maire de Mérignac et président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck RAYNAL, maire de Pessac, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a décidé la construction de ce centre de rétention administrative (CRA) sur la commune de Mérignac, en proximité de l'aéroport.

Doté de 140 places, il permettra d'augmenter de 70 à 210 places les capacités de rétention dans la région Nouvelle-Aquitaine. Il offrira ainsi des moyens nouveaux pour lutter contre l'immigration irrégulière et renforcer nos capacités d'éloignement, tout en allégeant les missions d'escorte pour les policiers et les gendarmes, en cohérence avec l'objectif de renforcement de leur présence sur la voie publique.

Il s'inscrit dans le plan national de construction de places de CRA prévoyant la création 3000 places de CRA à horizon 2027 une fois votée le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. Le nombre de places immobilières en centre de rétention administrative est actuellement de 1 859 places. Le nombre de places de locaux de rétention administrative – permettant des éloignements en 48 heures – sera par ailleurs porté à 300 places pour renforcer les capacités de notre dispositif d'éloignement.